



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>ème</sup> séance du mardi 10 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts « Salaires des auxiliaires des devoirs accompagnés : pourquoi créer une inégalité de traitement ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution 1 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reconsidère la baisse des salaires des auxiliaires des DAC en revenant au tarif initial de 31.61 CHF / heure pour tous les auxiliaires de moins de 28 ans, indépendamment de leur âge et de leur statut d'étudiant-e, afin de garantir le principe d'égalité salariale pour un travail équivalent »

la résolution 2 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité engage une concertation avec les représentant-e-s des employés des DAC pour toute modification de leurs conditions de salaire et de travail »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :